

# DÉLIBÉRATION

## Conseil d'administration

Séance du 7 juillet 2020

Délibération  
n°103-2020  
Point 4.4.11

### Point 4.4.11 de l'ordre du jour

### Création de dispositifs d'aides spécifiques pour les étudiants de l'université dans le cadre de la crise Covid 19

#### EXPOSE DES MOTIFS

La crise liée au Covid 19 aggrave la précarité étudiante.

Dans ce cadre divers dispositifs ont été mis en place aussi bien au niveau local que national.

En complément des dispositifs qu'elle soutient ou qu'elle a déjà mis en place, l'université souhaite contribuer au renforcement de ces dispositifs. Ainsi, dans le budget rectificatif il est proposé de mobiliser 1M€ provenant de la CVEC de la façon suivante :

- 600 000€ d'investissement pour de l'équipement informatique. Un dispositif spécifique est en cours d'élaboration et viendrait en complément des 170 ordinateurs mis à disposition pendant le confinement. 110 ont été achetés par la fondation unistra, 62 ont été mis à disposition par différents services de l'Unistra via la DNum.
- 10 000€ pour recruter un.e assistant.e sociale afin de renforcer l'équipe du CROUS et de l'université en charge de l'accompagnement social des étudiants.
- 390 000€ pour des aides directes auprès des étudiants. Cette somme servira d'une part à abonder les crédits délégués au CROUS afin d'accorder des aides sociales et d'autre part à compléter le dispositif mis en place par le ministère pour compenser les pertes d'emplois et de stages gratifiés. Le dispositif national, mis en œuvre par les CROUS accorde, sous conditions, 200€ par étudiant. L'université souhaite doubler cette somme et ainsi verser également 200€ à tous ses étudiants dont les demandes auront été jugées recevables par le CROUS au titre du dispositif national. L'estimation actuelle concerne un millier d'étudiants. Sur la base d'un échange avec le CROUS de Strasbourg l'université contactera ces étudiants afin d'obtenir leur RIB pour pouvoir procéder au versement de ces 200€.

Pour être éligible, l'étudiant de l'université de Strasbourg doit être bénéficiaire de l'aide pour compenser la perte d'emploi ou de stage gérée par le CROUS de Strasbourg et transmettre un RIB à l'université.

Ce dispositif est soumis à la CFVU lors de sa séance du 30 juin puis au CA lors de sa séance du 7 juillet.

Le 30 juin 2020, la Commission de la formation et de la vie universitaire a approuvé, par 26 voix pour :

- l'affectation d'1M€ provenant de la CVEC afin de permettre de lutter contre la fracture numérique des étudiants d'une part (600k€), et d'abonder d'autre part le budget d'action sociale au profit des étudiants comme indiqué ci-dessus (10k€ de masse salariale, 390k€ pour diverses aides directes au profit des étudiants)
- la création du dispositif d'aide de 200€ pour ses étudiants éligibles au dispositif mis en place par le ministère et géré par les CROUS pour compenser la perte d'emploi ou de stage. Tous les étudiants bénéficiaires de l'aide gérée par le CROUS de Strasbourg pour compenser la perte d'emploi ou de stages sont éligibles à ce dispositif complémentaire mis en place par l'université de Strasbourg.

**Par 26 voix pour, la CFVU a approuvé la création de dispositifs d'aides spécifiques pour les étudiants de l'université dans le cadre de la crise Covid 19.**

**Délibération**

Le Conseil d'administration de l'Université de Strasbourg approuve la création de dispositifs d'aides spécifiques pour les étudiants de l'université dans le cadre de la crise Covid 19.

**Résultat du vote :**

Nombre de membres en exercice	37
Nombre de votants	27
Nombre de voix pour	27
Nombre de voix contre	0
Nombre d'abstentions	0

**Destinataires :**

- Madame le Recteur de l'académie, Chancelier des universités
- Direction Générale des Services
- Direction des Finances
- Agence Comptable

Fait à Strasbourg, le 15 juillet 2020

Le Directeur Général des Services



Frédéric DEHAN